



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Debits de tabac

Question écrite n° 63175

Texte de la question

M Jean-Pierre Chevenement attire l'attention de M le ministre du budget sur les difficultés de la profession des débitants de tabac, dont le nombre est passé de 47 000 en 1976 à 37 000 aujourd'hui. Il lui demande s'il a l'intention de revaloriser la remise accordée aux débitants de tabac sur les ventes de vignettes automobiles, dont le taux, fixé à 1 p 100 en 1958, n'a jamais été augmenté depuis lors, et dont le prix est resté relativement stable depuis plusieurs années, alors même que, par ailleurs, le développement du paiement par carte bancaire entraîne le prélèvement par les banques d'une commission dont le coût est égal ou presque égal au montant de la remise.

Texte de la réponse

Reponse. - Désireux d'améliorer la situation matérielle des débitants de tabac et, plus particulièrement, de ceux qui, implantés en milieu rural, réalisent les chiffres d'affaires les moins élevés, le ministre du budget a annoncé, le 1er octobre dernier, à l'occasion du congrès national de cette profession, les mesures suivantes : 1o exonération totale du paiement de la redevance normale, à compter du 1er janvier 1993, pour tous les débitants dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 250 000 francs. Pour les autres, une réduction du taux de la redevance fixe à 3 p 100 jusqu'à 250 000 francs, au lieu du taux actuel de 5 p 100 jusqu'à 190 000 francs. Au-delà, le taux de 23 p 100 est maintenu ; 2o suppression, à compter du 1er janvier 1993, de la redevance spéciale à laquelle étaient assujettis les débitants dont le comptoir de vente a été créé ou transféré depuis moins de six ans ; 3o augmentation du taux de la remise allouée pour la vente des vignettes automobiles qui est portée, pour la campagne 1993/1994, de 1 p 100 à 1,5 p 100 ; 4o un accord de principe a également été donné pour l'harmonisation et le relèvement à 5 p 100 du taux de la remise sur les timbres fiscaux. Cette revalorisation substantielle de la rémunération des débitants de tabac, accompagnée de diverses mesures d'amélioration des conditions d'exercice de la profession, constitue, dans le contexte budgétaire actuel, un effort significatif des pouvoirs publics qui va dans le sens des préoccupations exprimées par les parlementaires.

Données clés

Auteur : [M. Chevenement Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63175

Rubrique : Tabac

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1992, page 4861